



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2018-254

PUBLIÉ LE 15 OCTOBRE 2018

Sommaire

Ministère des solidarités et de la santé

R24-2018-10-15-002 - Arrêté complémentaire n° 4 du 15/10/2018 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loi (1 page)

Page 3

Préfecture de zone de défense et de sécurité Ouest

R24-2018-10-11-003 - arrêté portant approbation du plan de montée en puissance relatif au renforcement du centre opérationnel de la zone de défense et de sécurité Ouest (1 page)

Page 5

Ministère des solidarités et de la santé

R24-2018-10-15-002

Arrêté complémentaire n° 4 du 15/10/2018
portant modification de la composition du conseil
d'administration
de la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loi

MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

**Arrêté complémentaire n° 4 du 15/10/2018
portant modification de la composition du conseil d'administration
de la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir**

La ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté du 07/09/2018 portant délégation de signature à Mr Yaovi TOSSAVI Adjoint à la Cheffe de l'antenne de Paris de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la désignation formulée par le préfet en date du 03/10/2018 ;

ARRÊTE

Article 1er : L'arrêté ministériel du 17 janvier 2018 susvisé est complété comme suit :

personne Qualifiée : Madame Caroline BRAY

Le reste est sans changement.

Article 2 : L'adjoint à la Cheffe de l'antenne interrégionale de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre Val de Loire.

Fait à Paris, le 15 octobre 2018

La Ministre des solidarités et de la santé,
Pour la ministre et par délégation :
L'adjoint à la cheffe d'antenne de Paris
de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale
Signé : Yaovi TOSSAVI

Préfecture de zone de défense et de sécurité Ouest

R24-2018-10-11-003

arrêté portant approbation du plan de montée en puissance
relatif au renforcement du centre opérationnel de la zone
de défense et de sécurité Ouest

**ETAT MAJOR INTERMINISTERIEL DE ZONE
CENTRE OPERATIONNEL DE ZONE**

**Arrêté
portant approbation du plan de montée en puissance
relatif au renforcement du centre opérationnel de la zone de défense et de sécurité Ouest**

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Sur proposition du préfet délégué pour la défense et la sécurité ;

Vu le code de la défense, et notamment les articles R*1311-1 à R1*1311-29 relatifs aux pouvoirs du préfet de zone,

Vu le code de la sécurité intérieure notamment ses articles L.741-1, L.741-3 & R.122-4, et le décret n° 2005-1157 du 13 septembre 2005,

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment ses articles 14 et 15,

Sur proposition du préfet délégué pour la défense et la sécurité ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le plan de montée en puissance du Centre Opérationnel de Zone de la zone de défense et de sécurité Ouest est approuvé.

Article 2 : Le préfet délégué pour la défense et la sécurité et le chef de l'état-major interministériel de zone sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Fait à Rennes, le 11 octobre 2018
Le préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest
préfet de la région Bretagne,
préfet du département d'Ille-et-Vilaine
Signé : Christophe MIRMAND

Arrêté n° 18 – 47 du 11 octobre 2018